



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM608

Valable du 15/09/2025 au 14/09/2030



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1986

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Dénomination sociale : AGENCE COMMERCIALE ECONOMIE ENERGIE

5 RUE MONTCHAVANT
POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES
77250 MORET LOING ET ORVANNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN 1993B50082

Téléphone : 01 64 45 79 82
Portable :
Responsabilité légale : HAREN (817 489 339)

LECOQ CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 334 416 005 00067

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2101483

Assurance Responsabilité travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011287995104

Responsable Technique : LECOQ JEAN-LOUIS

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

AXA FRANCE IARD 0000011287995104

Site internet : www.acee.fr

E-mail : acee@acee.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	48	EFF3	4 417 654	CA6
Dans l'activité	15	EFF2	1 386 280	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièvement : 2 - Date maj du D.U. : 08/07/2025	15/09/2025	14/09/2030

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.

En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR